

novembre 2026

CARTE GRISE, PERMIS DE CONDUIRE, CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT : ALLEZ SUR LE SITE OFFICIEL !

Aujourd'hui, de nombreux sites internet proposent de réaliser votre carte grise, permis de conduire, pré-demande passeport et carte d'identité en ligne.

Pourtant, il existe un seul et unique site officiel :



France Titres (anciennement ANTS).

Voici pourquoi vous devez rester vigilant :

- **Le coût :** Les sites non officiels vous facturent des frais d'intermédiaire parfois très élevés, alors que le site de l'État ne vous fait payer que les taxes légales.
- **La complexité :** Les démarches sur ces plateformes privées sont souvent plus longues, plus confuses et demandent parfois des justificatifs inutiles.
- **Le service client :** En cas de problème ou de retard, il est généralement plus difficile, voire impossible, d'entrer en contact avec un interlocuteur ou d'obtenir un remboursement.

Pour votre sécurité et votre budget, effectuez toujours vos démarches gratuitement (hors coût légal du titre) sur le site officiel : <https://ants.gouv.fr/>

NOUVEAUTÉ SUR L'APPLICATION AMELI

Un nouveau téléservice permet désormais de transmettre les feuilles de soins au format papier à votre caisse d'assurance maladie. Il est **disponible sur smartphone via l'application Compte Ameli**.



NOUVEAUTÉ

À partir du 1^{er} octobre 2026, les protections hygiéniques réutilisables sont intégralement ou partiellement remboursées pour toutes les femmes de moins de 26 ans ainsi que pour les bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire (C2S). Pour connaître les conditions, lire cet article :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18883>

NOUVELLE AIDE DE 100 EUROS POUR LES TRAVAILLEURS « GRANDS ROULEURS »

Si vous n'avez jamais bénéficié de l'aide, la demande doit être effectuée par voie dématérialisée, au moyen d'un formulaire accessible à partir du 22 octobre dans votre Espace Finances publiques **sur le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)**.

Si vous avez déjà bénéficié de l'aide lors de la précédente campagne, vous n'avez aucune démarche à faire, le versement de la nouvelle indemnité sera automatique.

Pour connaître les conditions, lire cet article :

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18903>

LES PERMANENCES

Erdre et Loire Initiatives (ELI)

sur RDV au 02 40 83 15 01

Espace Multimédia

mardis 10 et 24 novembre (10h - 12h)

infos au 02 40 09 20 13

Mission Locale

mardis 3, 17 et 24 novembre

sur RDV au 02 40 96 44 30

Maison Des Adolescents (MDA)

mardis 3, 10 et 17 novembre

sur RDV au 02 40 51 55 60

Espace Départemental des Solidarités (EDS)

RDV assistante sociale et

consultations puéricultrice :

EDS Vallons de l'Erdre (communes **Riaillé** et

Pannecé) sur RDV au 02 40 97 04 70

EDS Ligné (communes **Joué s/Erdre, Teillé**

et **Trans s/Erdre**) sur RDV au 02 40 77 06 70

Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

lundi 16 novembre

RDV obligatoire sur www.adil44.fr

France Rénov'

lundi 30 novembre

RDV obligatoire au 02 40 96 44 70

Mutuelle MCRN

RDV obligatoire au 02 40 89 22 91